



La Ville rappelle aux habitants de faire preuve de prudence ce printemps

BRAMPTON, ON (le 17 mars 2021) – Avec le temps plus clément qui s’annonce, la Ville de Brampton rappelle aux habitants de faire preuve de prudence ce printemps. Un changement de saison entraîne différents dangers dont chacun doit être conscient.

À cause des diverses conditions observées cet hiver, comme les débris de la tempête de verglas, l’accumulation de neige et de glace et, maintenant, les pluies printanières à venir, le bureau de gestion des urgences de la Ville avise les habitants que le risque d’inondation est plus élevé que la moyenne. Voici quelques conseils de sécurité à garder à l’esprit :

- Composez immédiatement le 911 pour toute urgence nécessitant la police, les pompiers ou une ambulance.
- Pour signaler une inondation localisée sur les routes municipales, des grilles d’égout pluvial bloquées ou l’inondation d’un sous-sol, appelez le [311](#).
- Pour signaler des niveaux d’eau élevés dans les rivières et les ruisseaux, contactez l’[Office de protection de la nature de Credit Valley](#) entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, et demandez l’agent de service en cas d’inondation.
- Protégez votre propriété. Avant une inondation, assurez-vous de donner à l’eau un passage pour s’écouler. Si vous pouvez le faire sans danger, dégagez un passage sur votre propriété jusqu’au bassin collecteur ou à la rue la plus proche afin que l’eau puisse s’écouler librement. Dégagez l’excès de neige sur votre propriété. Assurez-vous que les bouches d’égout et les tuyaux de descente ne sont pas bouchés.
- En cas d’inondation, n’essayez pas de couper l’électricité si vous devez marcher dans l’eau pour le faire. Contactez Alectra pour couper le courant. N’entrez jamais dans une pièce où l’eau peut être en contact avec des prises électriques, des appareils ou des cordons électriques.
- Après le retrait de l’eau, nettoyez votre maison ou votre propriété de manière adéquate afin de vous protéger contre les risques à long terme liés aux moisissures et aux infiltrations d’eau.
- Ne marchez pas et ne conduisez pas sur des routes inondées. L’accumulation d’eau peut affecter la sécurité des rues et des trottoirs.

Nous rappelons également aux habitants de ne pas patiner sur les rivières, les ruisseaux, les étangs (y compris les bassins d’eaux pluviales), les réservoirs, les zones humides et les marais, car il est dangereux de le faire en raison de la fluctuation des températures causée par la fonte de la neige et de la glace, et du manque de surveillance. La Ville de Brampton a mis en place des panneaux de signalisation près des rivières et des étangs locaux pour décourager les habitants de patiner sur ceux-ci. En vertu du [règlement municipal sur les terrains de parcs](#), il est interdit de patiner sur un lac ou un cours d’eau, sauf dans les zones désignées et marquées pour le patinage. Des amendes pouvant aller jusqu’à 5 000 \$ peuvent être imposées aux personnes qui ne respectent pas ce règlement.

Pour obtenir d’autres conseils sur la façon de faire preuve de prudence ce printemps et une liste complète des contacts et des ressources en matière d’inondation, visitez le site www.brampton.ca



Service and Information Update

CONTACT MÉDIA

Gurvinder Singh

Coordonnateur, Médias et Engagement communautaire

Communication stratégique

Ville de Brampton

905 874-2028 | Gurvinder.A.Singh@brampton.ca